

Motion proposée par les délégués enseignants à l'approbation des membres du C.A. et soutenue par les parents représentants UNAPE et FCPE.

MOTION CONCERNANT LA DHG pour la rentrée 2011

Madame la Principale vient de proposer un TRMD basé sur une dotation globale. Si la répartition a été organisée au mieux des moyens affectés, elle ne peut être acceptée, sinon à accepter que nos élèves ne soient pas dans des conditions correctes pour réussir leurs apprentissages.

A la rentrée 2010, nous avons encore une fois subi une diminution horaire, ainsi nous considérons que le maintien de la dotation par rapport à 2010 n'est pas suffisant :



- cette dotation ne nous permet pas des dédoublements en physiques, sciences de la vie et de la Terre et en technologie de la 5^{ème} à la 3^{ème} qui sont pourtant des disciplines expérimentales.
- notre établissement compte en son sein des élèves ULIS au nombre de dix, qui doivent d'après la loi être inclus régulièrement dans les classes. Ceci sera difficile voire compromis, les effectifs de nos classes de 6ème et de 5ème atteignant le nombre de 27 à 28.
- nous constatons un nombre important d'élèves (entre 3 et 5 par classe) qui présentent un PAI (dyslexie, dysorthographe, dysphasie, autisme, élèves atteints de maladies graves). Ces élèves ont eux aussi un besoin d'accompagnements vigilants.

La réussite de tous ne peut et ne doit pas être un vain mot, mais un objectif doté de moyens lui permettant de s'effectuer dans le respect de tous les élèves.

De plus, nous souhaitons la modification du poste berceau d'Histoire-Géographie en un poste de titulaire pour permettre la constitution d'une équipe stable et cohérente.

Nous demandons également la transformation d'heures supplémentaires en heures d'enseignements, ceci par égard au nécessaire respect de la qualité de nos conditions de travail pour nous préserver nous-mêmes ainsi que nos élèves et donc un nombre de BMP plus conséquent.

MOTION APPROUVEE PAR 12 REPRESENTANTS SUR 17 AU CA.

	<p>LES REPRÉSENTANTS AU CA DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU COLLÈGE LÉONARD DE VINCI</p>	
---	---	---

Motion proposée par les délégués enseignants à l'approbation des membres du C.A.
et soutenue par les parents représentants UNAPE et FCPE.

MOTION CONCERNANT L'HISTOIRE DES ARTS



Les représentants des enseignants au CA du collège Léonard de Vinci tiennent à faire part de leur inquiétude quant au nouveau dispositif d'Histoire des arts mis en place de façon obligatoire pour le brevet 2011.

En effet, sans cadrage précis, quant à la mise en place de son enseignement et de son évaluation, il est demandé aux enseignants de diverses disciplines de l'inclure dans l'évaluation du diplôme national du brevet en l'affectant d'un coefficient 2 soit plus que les autres disciplines évaluées en contrôle continu.

Cette épreuve doit se dérouler à l'oral selon les textes officiels et durer 10 à 15 minutes par élève. Pour nos 135 élèves de 3^{ème}, il faudra environ 20H et 2 enseignants par jury soit autant d'heures de cours en moins. Nous perdons des heures pour enseigner les programmes et approfondir les savoirs et les savoir-faire.

Nous voulons attirer l'attention sur le non-sens pédagogique de ce dispositif.

MOTION APPROUVEE PAR 12 REPRESENTANTS SUR 17 AU CA.

	<p>LES REPRÉSENTANTS AU CA DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU COLLÈGE LÉONARD DE VINCI</p>	
---	---	---

Motion proposée par les délégués enseignants à l'approbation des membres du C.A. et soutenue par les parents représentants UNAPE et FCPE.

MOTION CONCERNANT LE LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES

Les représentants des enseignants du collège Léonard de Vinci condamnent l'institution du livret personnel de compétences destiné à attester de la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

Ce nouvel outil qui devait rester expérimental jusqu'en 2012 a été rendu obligatoire pour l'obtention du DNB 2011 sans aucune consultation de la communauté éducative ni même d'un bilan officiel des expérimentations menées.



Les enseignants du collège s'opposent à la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation pour les raisons suivantes :

- un certain nombre d'items renvoient à des connaissances qui ne figurent pas dans les programmes et donc ne s'enseignent pas en tant que telles ou, à des « compétences » générales que personne ne peut évaluer précisément. D'autres encore notamment dans les piliers 6 et 7 renvoient à un jugement subjectif de la personne de l'élève, par exemple « avoir un esprit d'initiative » ou « accepter les différences », ceci ne constitue pas une évaluation de son travail scolaire.
- L'approche par compétences multiplie notamment pour valider les items au carrefour de plusieurs disciplines les réunions incessantes des équipes pédagogiques sans qu'un temps de concertation soit prévu dans leur service.
- Les expériences menées dans d'autres pays (Suisse, Belgique, Québec) n'ont pas permis de conclure qu'une approche exclusive par compétences apportait des réponses pertinentes à la difficulté scolaire, ni ne permettait aux parents de suivre mieux la scolarité de leurs enfants, bien au contraire.

De plus, le palier 2 du livret de compétences ne peut en aucun cas remplacer les épreuves écrites et nationales du CFG, sauf à tromper les élèves et leurs parents sur le niveau que valide ce diplôme.

De même, nous nous opposons à ce que le palier 3 du livret de compétences ne vienne un jour remplacer le DNB.

MOTION APPROUVEE PAR 13 REPRESENTANTS SUR 17 AU CA.

	<p>LES REPRÉSENTANTS AU CA DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU COLLÈGE LÉONARD DE VINCI</p>	
---	---	---

Collège Léonard de Vinci
Saint Thibault des Vignes
Conseil d'Administration du 3 mars 2011

Conseil général de Seine et Marne
à St Thibault des Vignes, le 3 mars 2011

Mesdames et Messieurs les conseillers,



Nous aimerions vous interroger sur les raisons pour lesquelles les travaux de réaménagement de la cuisine de la demi-pension du collège Léonard de Vinci ne s'effectueront pas dans un futur proche.

Il nous semblait qu'elle devait être mise aux normes. Qu'en est-il ?

Les frais engagés pour les travaux de peinture du réfectoire et l'achat de nouvelles machines de cuisine risquent d'avoir été engagés en pure perte si les travaux prévus venaient à être exécutés.

Il nous importe de savoir si ces dépenses sont justifiées et ne coûtent pas inutilement à la collectivité.

Lettre approuvée par 13 représentants au CA sur 17.

	<p>LES REPRÉSENTANTS AU CA DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU COLLÈGE LÉONARD DE VINCI</p>	
---	---	---